

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques
Cellule prévention des risques

Références : CPR/GS

Communes de CORDON, COMBLOUX et DOMANCY
Élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)
Avis d'enquêtes publiques

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire des communes de **CORDON, COMBLOUX et DOMANCY** la tenue d'enquêtes publiques sur les projets d'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Ces enquêtes se dérouleront du **mardi 6 novembre** au **samedi 8 décembre 2012**.

Durant cette période d'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête correspondant à chaque commune dans la mairie concernée aux jours et heures d'ouverture des locaux sauf jours fériés :

- Cordon : du lundi au samedi de 9h à 12h
- Combloux : du lundi au jeudi 8h30-12h et 13h30-17h, le vendredi de 8h30 à 12h et le samedi de 8h30 à 11h30
- Domancy: du lundi au jeudi 8h30-11h30 et 14h-17h30, le vendredi 9h-11h et 14h-16h et le samedi de 9h à 11h

et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert pour la commune à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie, siège de l'enquête.

Monsieur Serge ADAM, commandant de police retraité, assurera les fonctions de commissaire enquêteur(suppléant Mme Colette FINAS).

Il se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir les observations, en mairie :

- de **Cordon** les **mardi 6 novembre de 9h à 12h**
lundi 19 novembre de 9h à 12h
samedi 8 décembre de 9h à 12h
- de **Combloux** les **jeudi 8 novembre de 9h à 12h**
lundi 19 novembre de 14h à 17h
vendredi 7 décembre de 9h à 12h
- de **Domancy** les **jeudi 8 novembre de 14h à 17h**
mardi 20 novembre de 8h30 à 11h30
vendredi 7 décembre de 14h à 16h

Préalablement à l'ouverture des enquêtes, des réunions publiques d'information sont envisagées en mairies :

- de Combloux le 23/10/2012 à 18h00
- de Domancy le 25/10/2012 à 18h30
- de Cordon le 30/10/2012 à 18h00

A compter du jour de l'ouverture de l'enquête et en fonctionnement normal du site Internet de la DDT 74, les documents des dossiers d'enquête seront consultables à l'adresse suivante : <http://www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/>

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre ses rapports et ses conclusions. La décision d'approbation du plan de prévention des risques sera prise, le cas échéant, par arrêté du préfet de la Haute-Savoie.

Les copies des rapports et des conclusions seront déposées respectivement en mairies de Cordon, Combloux et Domancy , à la préfecture de la Haute-Savoie ainsi qu'à la direction départementale des territoires (S.A.R. - Cellule prévention des risques).

La communication des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être faite à toute personne en présentant la demande à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie (S.A.R. - Cellule prévention des risques) ou en consultant le site internet de la DDT 74 .

Le préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Christophe Noël du Payrat